

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PONT-DE-VAUX**

Séance du Mercredi 6 novembre 2024

L'An deux mille vingt-quatre et le six novembre le Conseil Municipal de la Commune de Pont-de-Vaux s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves PAUGET, Maire.

Etaient présents : Mr Yves Pauget, Maire, Mr Jean-Pierre Bugaud, Mme Françoise Delay, Mr Michel Touraine, Mme Janine Parent, Mr Pascal Pion Adjoint, Mme Jeanine Guillain, Mme Annick Thevenard, Mme Danièle Massu, Mme Claude Rimette, Mr Raphaël Berthillier, Mr Emeric Landre, Mme Marie Claude Pagneux, Mr Laurent Martin, Mme Nathalie Buffy, Mme Martine Maingret

Excusés : Mr Franck Dussud, ayant donné pouvoir à Mr Berthillier, Mr Nicolas Perche ayant donné pouvoir à Mme Massu, Mme Delphine Champion

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024**

Mme Françoise DELAY a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

- 1- Régie du Marché – Modification de l'acte constitutif d'une régie de recettes
La délibération constitutive de la régie de recettes pour le marché prévoit l'encaissement des droits de place par chèque ou espèces. Le conseil municipal décide d'inclure le virement bancaire comme mode de paiement.
(Unanimité)
- 2- Garantie d'emprunt pour Dynacité
Dynacité a réalisé la réhabilitation de 34 logements collectifs place Général de Gaulle.
Pour le financement de cette opération un emprunt de 830 000 € a été contracté. Conformément à la réglementation, cet emprunt doit être garanti à 100 % par la commune. Le conseil municipal accepte cette garantie.
(Unanimité)
- 3- Admission en non-valeur et créances éteintes
Le conseil municipal accepte d'admettre en non-valeur la somme de 595.15 € (liste n° 1200350535) et la somme de 9291.05 € (liste 1210570135) correspondant à des créances irrécouvrables ou éteintes.
(Unanimité)
- 4- Fonds de concours pour la médiathèque
Lors de la dernière séance, le conseil municipal a délibéré pour solliciter un fonds de concours auprès de la communauté de communes Bresse et Saône pour la construction d'une médiathèque. Il convient de préciser le plan de financement de l'opération
Le plan de financement est :
COUT DU PROGRAMME 1 407 000 € HT

FINANCEMENT
Département 150 000,00 €
Région 200 000,00 €
DSIL 200 794,00 €
DGD 506 038,00 €
CCBS Fond de concours 200 000,00 €
Autofinancement 150 168,00 €

Le conseil municipal confirme sa volonté de solliciter un fonds de concours auprès de la communauté de communes Bresse et Saône.

(Unanimité)

5- Remboursement de frais à un agent

Le conseil municipal décide de rembourser la somme de 228.57 € à Mme Nelly Catherin correspondant à des frais de location de véhicule pour aller chercher un tableau de Chintreuil .

(Unanimité)

6- IHTS – indemnité horaire pour travaux supplémentaire

Il convient de préciser la délibération relative aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires versées aux agents effectuant des heures supplémentaires en détaillant les grades autorisés à percevoir ces indemnités. Le conseil municipal décide d'inscrire l'ensemble des grades du tableau des emplois dans cette délibération.

(Unanimité)

7- Recrutement d'un adjoint administratif par voie de mutation

Mme Marine Carrel étant nommée par voie de détachement au sein des services de la préfecture de Saône et Loire à compter du 1^{er} janvier 2025. Le conseil municipal décide de recruter un adjoint administratif à compter du 1^{er} décembre 2024 afin d'avoir une période de tuilage. Le tableau des emplois est modifié en conséquence.

(Unanimité)

8- Régime indemnitaire de la filière police municipale

La réglementation relative au régime indemnitaires des agents relevant du cadre d'emploi de la police municipale a changé et il convient donc de délibéré afin de se mettre en conformité et de fixer les plafonds à mettre en œuvre. Le conseil municipal décide d'aligner les plafonds sur ceux des agents de l'Etat. L'attribution du régime indemnitaire est ensuite individuelle et corrélée à la manière de servir de l'agent.

(Unanimité)

9- Décision modificative du budget

Le conseil municipal vote la décision modificative suivante :

| Imputation | OUVERT | REDUIT |
|--------------------------|------------|------------|
| D F D11 622 | 42 000,00 | |
| D F 023 023 (ordre) | | 33 600,00 |
| D F 65 6542 | 9 300,00 | |
| D I 21 2158 435 | | 1 148,00 |
| D I 21 2188 464 | | 8 424,00 |
| D I 23 231 468 | | 350 000,00 |
| D I 23 231 469 | 72 000,00 | |
| D I 23 231 474 | | 55 080,00 |
| D I 23 231 476 | 103 000,00 | |
| R F 013 6419 | 9 700,00 | |
| R F 73 73223 | | 5 090,00 |
| R F 75 75888 | 13 000,00 | |
| R I 021 021 OPFI (ordre) | | 33 600,00 |
| R I 10 10226 OPFI | 10 700,00 | |
| R I 13 1323 468 | | 111 000,00 |
| R I 13 1323 469 | 45 076,00 | |
| R I 18 1841 OPNI | | 150 748,00 |

(Unanimité)

10- Tarifs assainissement

Les tarifs assainissement ont été révisés en 2022 et sont actuellement les suivants :

Part fixe 55 € HT - Part variable 1.60 € HT le m3

Le conseil municipal décide de revoir ces tarifs afin de tenir compte des augmentations du coût du service assainissement

La part fixe est fixée à 65 € HT et la part variable reste inchangée.

(Unanimité)

D'autre part, plusieurs abonnés sont mal codifiés par la SAUR pour la part assainissement. Le fichier va être remis à jour. L'arriéré sera réclamé sur les deux dernières années.

(Unanimité)

11-Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Mr Touraine présente le rapport annuel du service d'eau potable

12-Questions diverses

Repas des aînés : en 2024 400 invitations ont été envoyées. 299 personnes ont répondu positivement. Un sondage a été réalisé auprès des personnes venant retirer leur plat à emporter. 183 personnes ont répondu qu'il préférerait un plat à emporter plutôt qu'un repas sur place. La réflexion est engagée pour 2025.

Déplacement des PAV : Monsieur le Maire indique que la réflexion se poursuit et qu'il pourrait être proposée la solution suivante :

Maintien des sites rue Henry Dunant et Place Pillard. Rassemblement des autres PAV à proximité de la future déchetterie avec mise en place de caméras de surveillance. La réflexion se poursuit.

Monsieur le Maire donne lecture de plusieurs courriers de remerciements : AS de Tournus, SLC, Comité des Fêtes, Club Nautique

La reprise de voirie a enfin pu avoir lieu fin octobre : 16 tonnes d'enrobé ont été utilisées pour venir à bout des nids de poule.

En raison d'une panne de chaudière à la salle des fêtes le banquet des pompiers et des employés communaux prévu fin novembre est reporté à une date ultérieure.

La 100^{ème} édition des Glorieuses de Bresse est en cours de préparation. De nombreuses animations sont prévues à la salle des fêtes, en centre-ville et à la salle des sports. Un pôle dégustation des Saveurs de l'Ain sera présent sur le Promenade. Plusieurs confréries présenteront des produits d'exception à la salle de sports.

Mme Claude Rimette indique qu'une fête d'Halloween a eu lieu au port de plaisance. C'était une belle réussite. Le nouveau Capitaine, Frédéric, insuffle un élan de nouveauté et de dynamisme bienvenu.

Mme Danièle Massu indique un problème de prolifération de souris place Bertin et Place Joubert.

Mr Michel Touraine indique que le traçage a eu lieu avec plus de 4 mois de retard en raison de la mauvaise météo. Une nouvelle campagne sera engagée en 2025.


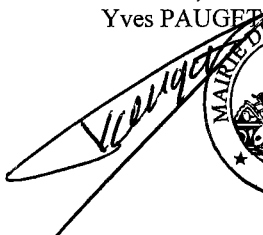
Mr Jean-Pierre Bugaud indique qu'un appel à projet est en cours auprès du Département pour le développement de pistes cyclables hors agglomération. La commune de Pont de Vaux a proposé deux itinéraires route de Chavannes et route de Montrevel.

Mme Françoise Delay indique que la Marche d'Octobre Rose a rencontré un vif succès. Plus de 400 marcheurs ont répondu présent et plus de 2000 € ont été récoltés et seront reversés à la ligue contre le cancer.

Le calendrier des manifestations est bouclé.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 20h38
PONT DE VAUX le 7 novembre 2024

Le Maire,
Yves PAUGET



La secrétaire,
Françoise DELAY

